



EURAZEO

FCPR

**EURAZEO
STRATEGIC
OPPORTUNITIES 3**

Le troisième millésime de notre gamme Strategic Opportunities. Une stratégie d'investissement offrant un accès diversifié au capital d'entreprises non cotées, essentiellement situées en Europe, destinée à des investisseurs souhaitant diversifier leur patrimoine.

Veillez-vous référer au règlement du FIA et au document d'informations clés pour l'investisseur avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Veillez noter que vos avoirs seront bloqués pour une période de 8 à 10 ans sur décision de la Société de Gestion, soit jusqu'au 31 décembre 2032 maximum.

Eurazeo

Global Investor

Filiale à 100% du groupe

EURAZEO

Eurazeo Global Investor (EGI) est une filiale d'Eurazeo, groupe d'investissement mondial de premier plan qui gère **31 milliards d'euros d'actifs diversifiés, dont 22 milliards pour compte de tiers**, investis dans un portefeuille de 500 entreprises.

Fort de son expertise en **Private Equity, Private Debt et Real Assets**, Eurazeo accompagne les entreprises de toutes tailles et met au service de leur développement l'engagement de ses **350 collaborateurs**, sa profonde expérience sectorielle, son accès privilégié aux marchés mondiaux et son identité d'investisseur responsable et durable.

Eurazeo Global Investor a été agréée en qualité de Société de gestion de portefeuille le 27 novembre 1997 par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-97117 et a été agréée le 29 avril 2014 au titre de la directive AIFM. **EGI a développé au fil des années une expertise reconnue pour structurer des produits d'investissement destinés aux clients privés dans l'univers du non coté.**

10% des actifs sous gestion du Groupe proviennent des clients privés.

Le groupe Eurazeo est coté sur Euronext Paris.

UNE OFFRE DÉDIÉE À LA CLIENTÈLE PRIVÉE

Depuis plus de 20 ans, nous rendons le capital-investissement accessible aux investisseurs privés, notamment via des fonds communs de placement à risques (FCPR). Ces fonds investissent aux côtés de fonds d'investissements dédiés aux clients institutionnels comme les assureurs, les banques ou les fonds de pension.

Les particuliers accèdent ainsi aux mêmes opportunités d'investissement, grâce à des véhicules adaptés à leurs besoins et contraintes.

Les informations contenues dans cette brochure ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle. La société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le risque de perte en capital que présente un investissement dans un FCPR ; le capital investi au départ peut ne pas être intégralement restitué à l'issue de l'investissement.

LE CAPITAL INVESTISSEMENT OU *PRIVATE EQUITY*

Investir au capital d'une entreprise au travers d'un fonds d'investissement, c'est lui donner les moyens de sa croissance : exporter, développer de nouveaux produits ou services. C'est une stratégie de long terme, non liquide et d'une durée de 10 ans, traditionnellement réservée aux investisseurs institutionnels.

Le « **private equity** » ou « **capital investissement** » en français, est une des principales sources de financement des entreprises au même titre que le crédit bancaire et la cotation en bourse. Il se positionne parmi les principales classes d'actifs que compte l'univers des investissements dits « alternatifs » et participe au financement de l'économie réelle. Le *private equity* désigne l'apport de financement à des entreprises non cotées en bourse, et ce aux différents stades de leur développement, accompagnant ainsi leur démarrage, leur croissance ou leur transmission.

En plus d'une participation financière, le *private equity* apporte un soutien stratégique au développement des entreprises accompagnées, afin de créer de la valeur au fil du temps.

L'investissement dans des entreprises non cotées en bourse constitue une opportunité pour les investisseurs qui recherchent la diversification et le potentiel de performance à long terme, tout en souhaitant donner à leur patrimoine une dimension entrepreneuriale.

Investir dans le capital-investissement, c'est financer l'économie et donc profiter des fruits potentiels de la croissance. C'est un placement de long terme. Ce type d'investissement peut être un moyen de diversifier ses placements, en contrepartie d'une prise de risque, notamment de perte en capital et de blocage de vos avoirs pendant la durée de vie du Fonds.

■ L'économie réelle

Désigne l'activité des entreprises et des collectivités qui produisent des biens et services. Cette expression englobe toute activité qui s'ancre dans le quotidien de la population d'un territoire et de ses agents économiques.

■ Capital Investissement ou *Private Equity* en anglais

Regroupe l'ensemble des opérations qui consistent à prendre des participations au capital de sociétés non cotées.

LES OPPORTUNITÉS DU CAPITAL INVESTISSEMENT

01

DIVERSIFICATION DU PATRIMOINE

L'investissement dans un fonds de capital-investissement permet de s'exposer à des entreprises dont l'accès n'est pas disponible sur les marchés financiers, en contrepartie d'un risque de perte en capital.

02

ACCOMPAGNER LA CROISSANCE D'ENTREPRISES DU TISSU ECONOMIQUE EUROPEEN

Les acteurs du capital investissement apportent un soutien stratégique au développement des entreprises accompagnées, en plus d'une participation financière à leur capital. C'est un élément clé de la création de valeur sur le long terme aux côtés des gérants d'entreprises.

03

UNE SOURCE DE RENDEMENT ALTERNATIVE

Le private equity a prouvé sa surperformance sur le long terme face aux classes d'actifs traditionnelles

LES FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des risques inhérents à un investissement dans des parts du Fonds, lesquels sont détaillés dans le règlement du Fonds. Les risques listés ci-dessous constituent un extrait des risques cités dans le règlement :

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

Un investissement dans le Fonds comporte un risque de faible rentabilité ou même de perte partielle ou totale du montant investi dans le Fonds. Par ailleurs, le Fonds ne disposant d'aucune garantie en capital, le capital investi peut ne pas être intégralement restitué.

RISQUE D'ILLIQUIDITE DES ACTIFS DU FONDS.

Le Fonds détiendra principalement des titres qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers et dont la liquidité peut être faible ou inexistante. Par suite, et bien que le Fonds aura pour objectif

d'organiser la cession de ses participations dans les meilleures conditions, il ne peut être exclu que le Fonds éprouve des difficultés à céder de telles participations dans les délais et à un niveau de prix souhaités ou initialement envisagés.

RISQUES INHÉRENTS À TOUT INVESTISSEMENT EN CAPITAL, QUASI-CAPITAL ET EN MEZZANINE.

Le Fonds a vocation à financer les entreprises, immédiatement ou à terme, en fonds propres. Par conséquent, la performance du Fonds est directement liée à la performance des sociétés dans lesquelles il est investi, lesquelles sont soumises à de nombreux aléas tels que : retournement du secteur d'activité, récession de la zone géographique, modification substantielle apportée à l'environnement juridique et fiscal, évolution défavorable des taux de change, etc.



EURAZEO STRATEGIC OPPORTUNITIES 3

La durée d'investissement recommandée est de 8 ans ou de 10 ans en cas de prorogation (sur décision de la Société de Gestion).



Le fonds a pour objectif de construire un portefeuille diversifié de sociétés européennes non cotées en phase de transmission. Il s'agit donc de sociétés établies, et rentables au moment de l'investissement sur la base des analyses réalisées par la Société de Gestion).

La construction de ce portefeuille se fait principalement au moyen de **2 types de transactions secondaires** :

■ **Le rachat** de parts de fonds de Private Equity dont les portefeuilles sont déjà constitués. Dans ce cas Eurazeo propose une solution de liquidité à des investisseurs institutionnels ou privés ayant besoin de sortir avant l'échéance du fonds.

■ **L'acquisition** d'une ou plusieurs sociétés auprès d'un gérant qui initie la transaction (opération dite de « GP-led »).

Le FCPR ESO 3 devrait comporter au minimum une vingtaine de transactions secondaires afin d'offrir aux investisseurs une exposition à un large nombre de sociétés non cotées européennes en croissance.

En outre, cette stratégie d'investissement permet à Eurazeo d'acheter de façon ciblée des actifs de qualités et matures (qui vont être cédés plus rapidement que dans un contexte primaire).

Les opérations ainsi réalisées devraient permettre :

- une période de détention des actifs plus courte
- une visibilité sur les actifs que l'on achète
- une diversification immédiate sur un grand nombre de sociétés

L'EXPERTISE EURAZEO

Eurazeo est un acteur reconnu du marché secondaire depuis près de 20 ans. L'équipe Private Funds Group qui met en œuvre la stratégie secondaire au sein du groupe est aujourd'hui constituée de 10 personnes et bénéficie de l'expérience suivante :

- plus de **2 milliards d'€ investis** au travers de **70 transactions secondaires** depuis 2003
- la mise en œuvre de deux programmes d'investissement dédiés aux particuliers : Strategic Opportunities 1 (2016) et Strategic Opportunities 2 (2019)
- de la plateforme EURAZEO

Eurazeo Strategic Opportunities 3, comme ses prédécesseurs, coinvestit avec la gamme de fonds dédiés aux clients institutionnels. Il participe donc à un programme d'investissement de plus d'un milliard d'euros, bénéficiant ainsi d'un accès à des tailles de transactions généralement réservées aux investisseurs institutionnels.

Les investisseurs d'**ESO 3** devraient ainsi bénéficier :

- **D'un accès à une classe d'actifs** généralement réservées aux investisseurs institutionnels
- **D'un accès direct ou indirect** au capital de PME et ETI essentiellement européennes
- **D'une diversification sur le long terme** : l'investissement dans des entreprises non cotées en bourse constitue une opportunité pour les investisseurs qui recherchent la diversification et le potentiel de performance à long terme, tout en souhaitant donner à leur patrimoine une dimension entrepreneuriale, en contrepartie d'un risque de perte en capital notamment.

Power Better Growth

LE MARCHÉ SECONDAIRE DU PRIVATE EQUITY

Le marché secondaire permet à des acteurs spécialisés d'acheter des actifs privés déjà détenus par des fonds de private equity, soit en prenant la place d'un investisseur au sein d'un fonds existant, soit en participant à des transactions initiées par un gérant en cours de vie du fonds. Ce marché est un segment dynamique et en croissance, principalement alimenté par les besoins en liquidité croissants des acteurs du private equity.

Ce segment de marché a généré plus de 95 milliards de dollars de transaction en 2021*, c'est quatre fois plus que les volumes échangés en 2010. Le secondaire au sein du capital investissement est donc un marché profond et en croissance, qui ne représente toutefois qu'une petite fraction de l'univers global du Private Equity.

CALENDRIER DU FONDS

Durée de vie : 8 ans prorogable 2 fois 1 an



Commercialisation : 18 mois prorogable 1 fois 6 mois



Fin de Blocage distributions : 5 ans après la clôture de la période de commercialisation



Répartition des avoirs du fonds : à l'issue de la période de blocage distribution



Sous réserve de la détention des parts pendant 5 ans et du respect des conditions nécessaires par les souscripteurs, les éventuelles plus-values seront exonérées d'impôts (hors prélèvements sociaux).

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Structure légale : Fonds commun de placement à Risques**

Valeur de souscription : Maximum entre la valeur nominale et la valeur liquidative.

Rachat : aucun rachat possible hors cas de force majeure

Périodicité Valeur liquidative : Bi-mensuelle

Souscription minimale : 10 000€ part A

Classification SFDR : Article 6

* Greenhill, Jan-21. Jefferies, Feb-22

**Fonds agréé par l'AMF le 19/07/2022

TABLEAU DE FRAIS ANNUEL MOYEN MAXIMUM

Le tableau ci-dessous présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les frais, répartis entre société de gestion et distributeur, de ce Fonds. Il a été établi sur la base d'une durée de conservation des parts de 10 ans.

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximums	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
a) Droits d'entrée et de sortie ²	0,40 %	0,40 %
b) Frais récurrents de gestion et de fonctionnement ³	2,56 % (parts A) 2,06 % (parts C, D, D2) 0,96 % (part E)	1 % (parts A) 0,8 % (parts C, D, D2) 0 % (parts E)
c) Frais de constitution du FCPR ⁴	0,05 %	0,00 %
d) Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,03 %	0,00 %
e) Frais de gestion indirects	1,50 %	0,00 %
TOTAL	4,54 % (parts A) 4,04 % (parts C, D, D2) 2,94 % (parts E)	1,40 % (parts A) 1,20 % (parts C, D et D2) 0,40 % (parts E)

Le TFAM est établi sur la base de la durée de vie du FCPR, y compris les éventuelles prorogations. Pour plus de détails, veuillez-vous reporter au DICI du FCPR.

1. La politique de gestion des frais visés aux d) et e) ci-dessus n'a pas vocation à évoluer en fin de vie du fonds en ce sens que l'assiette de calcul reste la même pendant toute la durée de vie du fonds.

2. Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du fonds. Il n'y a pas de droits de sortie.

3. Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du fonds comprennent exclusivement la rémunération de la Société de gestion, du dépositaire + CAC et délégué administratif et des intermédiaires chargés de la commercialisation. Les autres frais sont supportés par la Société de gestion.

4. Les frais de constitution du fonds correspondent aux frais et charges supportés par la société de gestion pour la création, l'organisation et la promotion du fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc). Ils sont pris en charge par le fonds sur présentation par la Société de gestion des justificatifs de ces frais et charges.

TYPOLOGIE D'ACTIFS

Tout actif autorisé dont titres de capital ou donnant accès au capital (y compris actions de préférence) ou équivalents, titres de placements collectifs, avances en compte courant, instruments financiers à terme ou optionnels, etc. Il est, par ailleurs, précisé que le fonds pourra, à titre accessoire, être investi dans des actions de préférence et conclure des clauses de pacte d'actionnaires prévoyant un plafonnement du prix de cession. Les conséquences de ce mécanisme de plafonnement, limitant la plus-value potentielle du Fonds, sont illustrées ci-dessous pour une hypothèse de plafonnement à 10% d'une action de préférence dans un scénario optimiste (à savoir, valorisation de la société cible à +110 €) :

Prix de souscription	Valeur estimée	Valeur de cession	Perte unitaire pour le Fonds	Plus ou moins-value nette sur la cession
100 €	120 €	110 €	-10 €	+10€

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de huit (8) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2030 (prorogable, sur décision de la Société de Gestion, pour deux (2) périodes successives d'un (1) an chacune, soit jusqu'au 31 décembre 2032), sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement.

Le fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risques décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

EURAZEO

Eurazeo Global Investor

Ūāī dĀ dñjǰ dĀ Ā dġ dġ

ĕŷö ŭĀŹrĥ

eurazeo.com